



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 55888

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la fixation du prix du lait en France pour les producteurs. En effet, quels que soient les indicateurs retenus dans la fixation du prix par les différents acteurs des secteurs concernés par la production laitière, et quels que soient les points de vue propres à ces différents acteurs, il lui semble très étrange que les producteurs de lait français aient le devoir de livrer leur production sans connaître préalablement le prix de leur produit. On ne connaît pas à ce jour, en France, de métier dans lequel le producteur ne connaît pas le prix de sa vente. Cette situation, non viable économiquement, n'est évidemment souhaitable pour aucun métier. En effet, comment négocier le prix avec ses clients dès lors que son produit est déjà livré et bien souvent déjà transformé ? C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui faire part de sa position et des mesures qu'il compte prendre afin d'assurer un juste prix aux producteurs de lait français.

Texte de la réponse

Après la période particulièrement favorable en 2007, les marchés laitiers se sont retournés à partir du second semestre 2008. Depuis le début de l'année, la situation reste très dégradée, même si la mise en oeuvre, à la demande de la France, des dispositifs communautaires de régulation des marchés des produits laitiers a permis une certaine stabilisation des cours, ces dernières semaines. La situation économique de nombreux producteurs laitiers reste très préoccupante et il y a urgence à agir. Le 15 juillet 2009, tous les acteurs de la filière laitière, agriculteurs, industriels et distributeurs, ont été réunis pour trouver des solutions à la situation de crise actuelle. A court terme, un plan d'accompagnement des producteurs laitiers particulièrement touchés par la crise a été mis en place. 30 millions d'euros ont ainsi été débloqués par le Premier ministre, pour prendre notamment en charge une partie des intérêts d'emprunt de l'année 2009. Ces aides sont destinées notamment aux jeunes agriculteurs et aux récents investisseurs fortement endettés du fait de la mise aux normes. Une évaluation de ce dispositif sera faite début septembre 2009. Au-delà de l'urgence, plusieurs pistes de réflexion ont été engagées pour une nouvelle organisation de la filière, avec des prix plus stables et rémunérateurs pour les producteurs. À l'échelle nationale, la transparence des prix sera améliorée. Les résultats sur les produits laitiers sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire des prix et des marges depuis le 29 juillet 2009. Une contractualisation juste et équitable entre producteurs et transformateurs de lait doit être mise en place. À cette fin, le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et le service du contrôle général économique et financier vont accompagner les travaux engagés au sein de l'interprofession laitière. Une mission destinée à renforcer la compétitivité de la production et de la transformation au sein de la filière laitière a également été confiée au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Dans ce cadre, les préfets de région ont été sollicités afin de mettre en place une concertation au niveau local et identifient des propositions pour l'avenir. Un point d'étape de l'ensemble de ces actions sera réalisé au 1er octobre 2009. Par ailleurs, la mise en place d'un label « Lait de France », sur une base volontaire, a été proposé. Une réflexion sur un étiquetage relatif au lieu de production du lait a également été lancée par le Conseil national de la consommation, dont les propositions sont attendues pour la fin octobre 2009. Enfin, les

actions entreprises au niveau communautaire pour défendre une régulation des marchés à l'échelle européenne et la mise en place des instruments adaptés seront poursuivies. Un groupe franco-allemand s'est d'ores et déjà réuni pour faire des propositions à nos partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55888

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7305

Réponse publiée le : 1er septembre 2009, page 8379